

JEAN-FRANÇOIS LAMOUR VOTRE DÉPUTÉ

Paris, le 4 juin 2012

Monsieur Francois Feer
Attac Paris XV
Président
A la Maison des associations
22 rue de la Saïda
75015 PARIS

ef Monsieur le Président,

Vous m'avez demandé mon opinion sur le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance, autrement appelé pacte budgétaire européen, dans la perspective de sa présentation au parlement français.

Je souhaite en retour vous communiquer les observations suivantes.

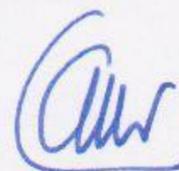
Loin d'imposer une « austérité perpétuelle » aux peuples d'Europe, le pacte budgétaire prévoit simplement d'inscrire dans le droit des Etats parties le principe d'équilibre des finances publiques, ou règle d'or, ce qui me semble être une mesure de bon sens.

Je ferai observer que l'application de cette règle d'or dans un certain nombre de pays d'Europe, dont la Grèce, aurait sans doute permis d'éviter la catastrophe économique et sociale dont les peuples sont justement les premières victimes. A cet égard, il est intéressant de remarquer que les Irlandais se sont prononcés massivement par référendum pour le pacte budgétaire. C'est dire si, dans ce pays en crise, l'on comprend la nécessité de ne pas dépenser plus que l'on n'a.

Vous m'interrogez sur le sens de mon vote lors de la ratification. Je répondrai que le président de la République, M. François Hollande, souhaite amender ce traité dans la perspective du sommet européen des 28 et 29 juin prochain, sans qu'il ait été capable jusqu'aujourd'hui de préciser comment il comptait générer la croissance qu'il appelle de ses vœux. Je me réserve donc d'analyser, en conscience, la proposition qui pourra être faite au Parlement, avant de me prononcer sur ce sujet.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à ma très sincère considération.

Bien à vous.



Jean-François LAMOUR

